

## **DELIBERATIONS**

L'an deux mil onze, le vingt sept septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 21 septembre 2011.

|                                |                    |   |    |
|--------------------------------|--------------------|---|----|
| <b>Nombre de Conseillers :</b> | <i>en exercice</i> | : | 18 |
|                                | <i>présents</i>    | : | 17 |
|                                | <i>votants</i>     | : | 17 |

**PRESENTS :** MM. REIX, BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LABORDE, LACLOTTE, ROUSSEAU, Mmes BAYLE, BUSO, FREGIER, MM. BORDE, LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT, MM. REBEYROLLE, REGNER

**EXCUSÉS :** Mme CHATEAU

**ABSENTS :** néant

Madame PENISSON a été élue secrétaire.

=oOo=

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.*

*Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.*

=oOo=

### **27-09-2011-01 : MARCHÉ PUBLIC ASSURANCES COMMUNALES – ATTRIBUTION DES LOTS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offre européen a été lancé le 6 juillet pour l'ensemble des contrats d'assurance de la Commune et du CCAS. Les offres ont été reçues le 5 septembre, la Commission d'Appels d'Offres les a ouvertes le 8 et a statué le 22 septembre.

Monsieur le Maire fait part des décisions de la Commission :

Lot n° 1 : multirisque habitation / responsabilité civile de la Commune = MMA Ste-Foy **6 563 €** ;

Lot n° 2 : protection juridique de la Commune = MMA Ste-Foy **525 €** ;

Lot n° 3 : flotte des véhicules communaux = GENERALI Port-Ste-Foy = **3 836 €** ;

Lot n° 4 : car scolaire = lot infructueux car aucune proposition inférieure au contrat actuel ;

Lot n° 5 : assurance statutaire du personnel = MMA Ste-Foy = **2,95 %** de la masse salariale ;

Lot n° 6 : multirisque habitation/responsabilité civile CCAS = GENERALI Port-Ste-Foy **459,89 €**.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que ce marché public permettra à la Commune de faire une économie annuelle de plus de 30 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine la décision de la Commission d'Appels d'Offres.

### **27-09-2011-02 : MARCHÉ PUBLIC MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les conclusions du récent diagnostic qui a été réalisé sur le réseau et la station d'épuration. Certains travaux de rénovation et de remise aux

normes s'avèrent nécessaire et l'assistance d'un maître d'œuvre est indispensable pour mener un tel projet.

De plus, la création d'un assainissement collectif au Nid du Geai est toujours d'actualité, sous réserve de faisabilité et d'un choix parmi les trois options techniques. Là aussi, les conseils d'un maître d'œuvre sont incontournables.

C'est pourquoi un marché public de maîtrise d'œuvre a été lancé le 5 septembre et les offres ont été reçues le 20. Monsieur le Maire, après étude des offres en Commission d'Appels d'Offres, a choisit la SARL CHAMADE avec une somme forfaitaire de 10 290 € pour la tranche fixe (travaux liés au diagnostic) et 4,52 % du montant des travaux pour la tranche conditionnelle (extension du Nid du Geai).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine la décision de Monsieur le Maire.

### **27-09-2011-03: PROGRAMME DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE EN CONFORMITE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE LA STATION D'EPURATION.**

Monsieur le Maire rappelle les conclusions du diagnostic réalisé cette année sur le réseau d'assainissement collectif et la station d'épuration.

Considérant l'urgence et la nécessité d'engager des travaux, il propose le programme et le calendrier suivants :

#### Travaux à réaliser :

- mise en place d'une conduite pour amener le rejet de la station d'épuration à la Dordogne et supprimer ainsi le rejet actuel dans le Ruisseau Ouvert (estimatif 130 000 €) ;
- rénovation du réseau et réhabilitation de certains raccordements signalés dans le diagnostic (estimatif 70 000 €) ;
- étude et réalisation d'un bassin tampon en amont de la station d'épuration (pas d'estimatif).

#### Calendrier prévisionnel :

- fin octobre : finalisation des études d'avant-projet et du dossier de consultation des entreprises ;
- novembre : lancement du marché public ;
- mi-décembre : attribution du marché ;
- mi- janvier : début des travaux ;
- fin avril 2012 : fin des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** le principe d'un bassin tampon en amont de la station d'épuration sous réserve d'une étude de faisabilité et financière,

**Accepte** le programme de travaux,

**Accepte** le calendrier prévisionnel,

**Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment de lancer le marché public et de solliciter les aides financières afférentes.

### **27-09-2011-04: AVANT PROJETS D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU NID DU GEAI ET RUE DU GRAVERON**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'un assainissement collectif dans le secteur du Nid du Geai. Il expose les trois solutions techniques retenues et donne leur coût estimatif. Il demande à l'Assemblée de se prononcer par rapport à celles-ci.

Par ailleurs, il expose la demande d'un propriétaire rue du Graveron qui souhaite savoir s'il est possible d'étendre le réseau, tout proche, devant la parcelle sur laquelle il a un projet de lotissement.

Monsieur le Maire fait part de l'étude réalisée par la SARL CHAMADE sur la faisabilité et le coût de ces travaux.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'affiner l'étude pour la solution numéro 1 : création d'un réseau indépendant avec station d'épuration au Nid du Geai (Monsieur Laclotte vote contre le projet n° 1, préférant le projet n° 2) ;
  - de valider le principe de l'extension du réseau rue du Graveron sous réserve que chaque nouveau tampon soit à la charge du propriétaire concerné.

### **27-09-2011-05 : REVISION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le diagnostic récemment réalisé sur le réseau et la station d'assainissement. Il évoque aussi le projet de création d'un assainissement collectif dans le secteur du Nid du Geai.

La réflexion menée sur ces deux sujets, mise en parallèle avec celle en cours sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, montre que l'actuel schéma d'assainissement, élaboré en 2000, doit être revu afin de coller au plus juste à la réalité et aux évolutions prévisible en matière d'urbanisme et d'assainissement.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider le principe d'une révision de ce schéma.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe d'une révision du schéma d'assainissement communal et mandate Monsieur le Maire pour lancer l'étude, l'enquête publique et faire toutes les démarches nécessaires pour mener à terme ce projet.

### **27-09-2011-06 : PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, pour financer le service d'assainissement collectif, la commune peut instituer par délibération deux participations des riverains prévues par le code de la santé publique :

- la participation aux frais de branchement, instituée par l'article L 1331-2 du code de la santé publique, qui est perçue auprès des propriétaires d'habitations existantes lors de la mise en place des collecteurs ou édifiées postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, pour lesquelles la collectivité réalise le branchement. Cela représente la participation de ceux-ci aux dépenses de branchement sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public. Cette participation a été instaurée de longue date et son montant est de **500 €**.
- la participation pour raccordement à l'égout (P.R.E.), instituée par l'article L 1331-7 du code de la santé publique, et visé à l'article L 332-6-1 du code de l'urbanisme, est perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, pour tenir compte de l'économie réalisée par ceux-ci en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire. Monsieur le Maire rappelle les dispositions du code général des collectivités territoriales, du code de la santé publique et du code de l'urbanisme et propose, au vu de ceux-ci que cette participation soit instaurée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** l'instauration de la participation pour raccordement à l'égout à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011,

**Fixe** le montant de celle-ci à **800 €**,

**Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en place et son recouvrement.

**27-09-2011-07 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de présenter le Rapport annuel du délégataire sur le service d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente le rapport 2010 au Conseil municipal.  
Ce rapport sera mis à disposition du public.

Le Conseil municipal adopte le Rapport annuel du délégataire sur le service d'assainissement collectif de la Commune.

**27-09-2011-07b : RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire présente, pour l'année 2010, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement prévu par le décret 95.635 du 6 mai 1995.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport annuel du Service Public d'Assainissement établi pour l'exercice 2010.

**27-09-2011-08 : SYNDICAT DE RAMASSAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier adressé par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Vélines.

Il demande au Conseil de se prononcer sur la proposition n° 104 prévue par Madame le Préfet dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, s'oppose à la dissolution du syndicat et donc à la mise en application de la proposition n° 104 (Monsieur REGNER vote contre, Mesdames BUSO et PHILIT et Messieurs BORDE, LABORDE et LACLOTTE s'abstiennent).

**27-09-2011-09 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME NATHALIE CLEMENCEAU, AGENT DU PATRIMOINE DE 2° CLASSE**

Compte tenu de l'aménagement en cours à la bibliothèque municipale, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de nouveaux horaires d'ouverture de celle-ci et notamment le mercredi après-midi pour le public, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011. Cependant, pour ce faire il est nécessaire que Madame Nathalie CLEMENCEAU, actuellement Agent du Patrimoine de 2° classe à raison de 32 heures par semaine, voit son temps de travail passer à 34 heures, à compter de la même date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Accepte cette modification du temps de travail qui sera soumise au Comité Technique Paritaire pour avis.

**27-09-2011-09b : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MONSIEUR BERNARD CHAMPAGNE, AGENT DE BUREAU**

Compte tenu de l'aménagement en cours à la bibliothèque municipale, Monsieur le Maire

propose à l'Assemblée de nouveaux horaires d'ouverture de celle-ci et notamment le mercredi après-midi pour le public, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011. Cependant, pour ce faire il est nécessaire que Monsieur Bernard CHAMPAGNE, actuellement Agent de bureau à raison de 10 heures par semaine, voit son temps de travail passer à 11 heures, à compter de la même date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 Accepte cette modification du temps de travail qui sera soumise au Comité Technique Paritaire pour avis.

## **27-09-2011-10 : GESTION DES OUVRAGES A LA BIBLIOTHEQUE**

**Considérant** l'aménagement en cours à la bibliothèque municipale et notamment la présence de livres usés et devant être réformés, Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir, ainsi qu'il suit, les critères et les modalités.

**Vu** le code des communes et notamment l'article L 122-20,

**Considérant** qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale,

Monsieur le Maire **propose** le règlement suivant :

Article 1 : Les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale devront être retirés des collections, en accord avec la référente municipale et Monsieur le Maire ;

Article 2 : Ces livres réformés seront si possible adressés à la recyclerie de Pessac dans le but d'une revalorisation ;

Article 3 : la sortie de ces ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;

Article 4 : la responsable de la Bibliothèque, en accord avec la référente municipale et Monsieur le Maire, est chargée de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et signe les procès-verbaux d'élimination.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte** la proposition de Monsieur le Maire.

## **27-09-2011-11 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, emploi pré-affecté pour un agent effectuant actuellement une mission temporaire.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

## **27-09-2011-11b : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, emploi pré-affecté pour un agent

effectuant actuellement un contrat unique d'insertion (Madame PENISSON et Messieurs REBEYROLLE et REGNER s'abstiennent).

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

### **27-09-2011-12 : CONVENTION AVEC LA POSTE POUR L'AGENCE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la gestion de l'agence postale communale fait l'objet d'une convention signée avec la Poste et récemment renouvelée (cf. délibération du 25 mai dernier).

Il informe le Conseil qu'il a reçu un avenant à cette convention qui modifie certains points (rémunération, offre de produits et de services, prise en charge de frais), récemment négociés par Union des Maires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

### **27-09-2011-13 : INSTALLATION D'UNE BOITE AUX LETTRES A LA ZONE D'ACTIVITE DE MEZIERES**

Monsieur le Maire se fait l'écho de demandes répétées d'administrés qui demandent la mise en place d'une boîte aux lettres de La Poste à la zone d'activité de Mézières. Ce projet est pleinement soutenu par les commerçants implantés à cet endroit et qui constatent une progression continue de fréquentation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, demande unanimement à La Poste d'accéder à cette demande d'implantation d'une nouvelle boîte aux lettres à Mézières, sans qu'il s'agisse de déplacer une autre boîte voisine de ce secteur.

### **27-09-2011-14 : EXONERATION EXCEPTIONNELLE DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les difficultés rencontrées par les gérants de la boucherie lors des travaux d'aménagement de la rue Onésime Reclus. Compte tenu de la situation décrite, il propose de prendre en charge la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de ce commerçant.

**Considérant** les nuisances induites par l'aménagement de la rue Onésime Reclus notamment aux mois de mai et juin 2011,

**Vue** l'attestation comptable qui démontre la baisse sensible de chiffre d'affaire durant cette période,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de prendre en charge la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la **SARL La Porte du Périgord**, 12 rue Onésime Reclus,

**Charge** Monsieur le Maire d'effectuer le paiement. Le montant de la taxe sera payé par la Commune à cette société sur présentation d'un justificatif.

**27-09-2011-15 : SERVITUDE DE PASSAGE A LA ROUQUETTE**

Monsieur ROUSSEAU fait part à l'Assemblée de la prochaine vente d'un terrain situé à la Rouquette. L'acheteur désire construire une maison individuelle sur le terrain et l'accès à cette maison se ferait au niveau d'une banquette qui appartient à la Commune.

Monsieur ROUSSEAU précise que c'est bien l'endroit le plus sécurisant pour faire cet accès et le future propriétaire a fait établir un plan de bornage et de reconnaissance de limites en conséquence. Maître FAURE, notaire à Sainte-Foy-la-Grande, a soumis à approbation un projet de servitude au profit de l'acheteur.

Monsieur ROUSSEAU donne lecture du projet de servitude.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**Accepte** le projet de servitude proposé par Maître FAURE sous réserve que l'entretien de l'accès soit entièrement à la charge du propriétaire du terrain à bâtir.

**Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment de signer l'acte notarié.

**27-09-2011-16 : EMBLACEMENT RESERVE N° 38 ROUTE DES GRACIES**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre adressée par Madame ENCELY qui donne son accord de principe pour céder la partie de la parcelle AT 95 sise Routes des Gracies et qui est concernée par l'emplacement réservé n° 38 au Plan d'Occupation des Sols en vue d'élargir la voie communale n° 102.

En conséquence, il propose d'en faire l'acquisition à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et de signer l'acte notarié.

**27-09-2011-17 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES – TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une insuffisance de crédits au budget Transport Scolaire. Il convient donc d'abonder certains articles comme suit :

|  | Diminution sur crédits déjà alloués |       | Augmentation des crédits |            |
|--|-------------------------------------|-------|--------------------------|------------|
|  | Article                             | Somme | Article                  | Somme      |
| <b><u>Dépenses</u></b><br>Charges diverses de gestion courante |                                     |       | 658                      | 2 800,00 € |
| <b><u>Recettes</u></b><br>Subventions                          |                                     |       | 7473                     | 2 800,00 € |

**27-09-2011-18 : ADMISSION EN NON-VALEUR ROUCHON**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Receveur Municipal a demandé l'admission en non-valeurs des frais de restaurant scolaire dus par Madame Laëtitia ROUCHON pour l'année 2011, soit un montant total de **195,68 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette demande d'admission en non-valeurs.

**27-09-2011-19 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2010 DU S.I.A.E.P. DE VELINES**

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur REGNER présente, pour l'exercice 2010, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le Comité syndical du S.I.A.E.P. de VELINES.

Le Conseil municipal approuve ce rapport.

---

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS, 27 SEPTEMBRE 2011 :**

- 27-09-2011-01 : MARCHE PUBLIC ASSURANCES COMMUNALES – ATTRIBUTION DES LOTS
- 27-09-2011-02 : MARCHE PUBLIC MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
- 27-09-2011-03 : PROGRAMME DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE EN CONFORMITE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE LA STATION D'EPURATION
- 27-09-2011-04: AVANT PROJETS D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU NID DU GEAI ET RUE DU GRAVERON
- 27-09-2011-05 : REVISION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL
- 27-09-2011-06 : PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT
- 27-09-2011-07 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 27-09-2011-07b : RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 27-09-2011-08 : SYNDICAT DE RAMASSAGE SCOLAIRE
- 27-09-2011-09 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME NATHALIE CLEMENCEAU, AGENT DU PATRIMOINE DE 2° CLASSE
- 27-09-2011-09b : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MONSIEUR BERNARD CHAMPAGNE, AGENT DE BUREAU
- 27-09-2011-10 : GESTION DES OUVRAGES A LA BIBLIOTHEQUE
- 27-09-2011-11 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE
- 27-09-2011-11b : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE
- 27-09-2011-12 : CONVENTION AVEC LA POSTE POUR L'AGENCE COMMUNALE
- 27-09-2011-13 : INSTALLATION D'UNE BOITE AUX LETTRES A LA ZONE D'ACTIVITE DE MEZIERES
- 27-09-2011-14 : EXONERATION EXCEPTIONNELLE DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
- 27-09-2011-15 : SERVITUDE DE PASSAGE A LA ROUQUETTE
- 27-09-2011-16 : EMPLACEMENT RESERVE N° 38 ROUTE DES GRACIES
- 27-09-2011-17 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES – TRANSPORT SCOLAIRE
- 27-09-2011-18 : ADMISSION EN NON VALEUR ROUCHON
- 27-09-2011-19 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2010 DU S.I.A.E.P. DE VELINES

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

• Monsieur REIX salue le travail de tous les bénévoles et de toutes les associations qui participent chaque année aux animations de l'été. Il remercie aussi particulièrement les élus municipaux qui se sont investis pour le succès de ces manifestations.

• Monsieur REIX donne lecture de la lettre du Diocèse de Périgueux et Sarlat qui informe la municipalité que Monsieur l'abbé Jean TORCEL remplace Monsieur Alain POULTER depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

• Monsieur REIX fait part de la demande de Monsieur MALLARD qui propose de répandre par ses propres moyens de la castine sur un chemin qui est régulièrement inondé, dans la mesure où la Commune fournirait la dite castine. Monsieur ROUSSEAU est chargé de régler cette affaire.

• Monsieur REIX donne lecture d'un courrier de la Direction Régionale des Douanes qui confirme le départ de l'antenne de Sainte-Foy-la-Grande sur Libourne. Monsieur le Maire et le Conseil municipal regrettent vivement la disparition de ce service public de proximité qui est fort apprécié par les usagers.

• Monsieur BOILEAU fait part de la situation transitoire créée par la vente de l'immeuble dit « Mousquès ». Il indique qu'il faut accélérer la rénovation du premier étage du 52 rue Onésime Reclus qui accueillera l'UFC Que Choisir et, provisoirement, les Naturalistes de Guyenne. Dans la même optique il faut aussi engager rapidement les travaux à l'ancienne école de Ponchapt. Compte tenu du planning chargé des services techniques il propose de faire appel à des professionnels extérieurs, sous réserve d'une mise en concurrence.

• Monsieur Boileau rappelle que cela fait un an qu'un de nos administrés s'est fait violemment renversé par une voiture sur un passage piétons à Mézières. Ce dernier lui a récemment demandé où en était le projet de panneau lumineux suggéré par Monsieur le Maire. Monsieur ROUSSEAU confirme que, comme prévu, les travaux sont programmés par le syndicat d'électrification et qu'ils vont débiter prochainement.

• Monsieur LACLOTTE rend compte d'une réunion au collège Elie Faure au cours de laquelle le partenariat avec la Commune a été évoqué. Madame le Proviseur a marqué sa satisfaction quant aux aménagements réalisés à Mézières et s'est engagée à poursuivre ses actions, mise en place de panneaux informatifs sur les arbres classés et réalisation d'un graph sur le mur qui cache les conteneurs OM. Du côté de la Commune il reste à installer un panneau informatif sur l'ancien château de Mézières et à mettre en place un parking à vélos.

• Monsieur REGNER confirme à l'Assemblée l'ouverture le 26 septembre de la recyclerie de Pessac. Il invite tout le monde à y aller et à parcourir le site internet qui est fort intéressant.